

## Armes légères et de petit calibre : lancement d'un projet d'appui à la mise en œuvre de la Convention de Kinshasa

**N'Djamena (Tchad)/Libreville (Gabon), 7 décembre 2018** – Un projet conjoint d'appui à la mise en œuvre de la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre [ALPC], de leurs munitions et de toutes pièces et composants pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage, dite Convention de Kinshasa, a été lancé vendredi 7 décembre à N'Djamena, capitale du Tchad. La cérémonie a eu lieu en marge du segment ministériel de la 47<sup>e</sup> réunion du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (UNSAC). Elle a été marquée par la signature d'un Mémoire d'entente entre le Secrétariat général de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (UNREC) et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA).

Au nom de leurs institutions respectives, MM. Ahmad Allam-mi, Anselme N. Yabouri et François Louncény Fall se sont ainsi formellement engagés à entreprendre des actions conjointes et à soutenir des initiatives visant à « empêcher, combattre et éliminer la fabrication illicite, l'accumulation excessive et déstabilisatrice, le trafic, la possession et l'utilisation illicites des ALPC ». Le Mémoire d'entente rappelle d'ailleurs les « effets néfastes de ces activités sur la sécurité de chaque État et de la sous-région, la sécurité humaine, le droit international humanitaire, le développement durable et les droits de l'Homme ». La Convention de Kinshasa reste un cadre idéal pour y faire face ainsi qu'un instrument efficace pour faciliter l'atteinte des objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union africaine (UA) qui plaide pour que « toutes les armes soient réduites au silence » d'ici 2020. Dans le même esprit, elle constitue une base essentielle pour la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'Objectif 16 dont l'un des points souligne la nécessité de « réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes » d'ici 2030.

Dans ce contexte, le renforcement des capacités techniques et législatives des États membres de la CEEAC en vue de la promotion et de la mise en œuvre effective de la Convention de Kinshasa fait partie des priorités inscrites dans le Mémoire d'entente. Par ailleurs, des ateliers nationaux de sensibilisation et de plaidoyer seront organisés dans les pays qui n'ont pas encore ratifié la Convention (Burundi, Guinée équatoriale, République démocratique du Congo/RDC et Rwanda). Il est aussi envisagé un séminaire sous-régional pour l'harmonisation des cadres législatifs des sept États parties à ladite Convention (Angola, Cameroun, Congo, Gabon, République centrafricaine, Sao Tomé-et-Principe, et Tchad). L'ensemble des activités prévues dans le cadre de ce projet est financé à hauteur de 431 638 dollars US. Il sera exécuté tout au long de l'année 2019.

Le lancement du projet conjoint d'appui à la mise en œuvre de la Convention de Kinshasa était l'un des temps forts de la 47<sup>e</sup> session ministérielle de l'UNSAC qui a pris fin vendredi 7 décembre à N'Djamena. Au cours de celle-ci, les Ministres des Affaires étrangères de l'Afrique centrale et les autres chefs de délégation ont procédé à une évaluation critique de la situation politique et sécuritaire de la sous-région. Le rapport produit par les experts (à l'issue de leur réunion tenue du 3 au 6 décembre) a été examiné et adopté. Les recommandations qui y sont annexées seront mises en œuvre sous la diligence du Tchad, qui assurera la présidence tournante du Comité jusqu'à la 48<sup>e</sup> session qui aura lieu à Kinshasa (RDC) durant le premier semestre 2019. La RDC a été en effet élue à la première-vice-présidence tandis que l'Angola et la Guinée équatoriale occupent respectivement le poste de 2<sup>e</sup> vice-présidence et celui de Rapporteur.

Le Représentant spécial et Chef de l'UNOCA, M. François Louncény Fall, a promis à ce nouveau bureau l'appui habituel des Nations Unies dans la réalisation de ses missions et dans l'atteinte des objectifs du Comité. Son collègue Parfait Onanga-Anyanga, Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), a également pris part aux travaux de N'Djamena ainsi que plusieurs autres représentants de bureaux spécialisés de l'ONU, des opérations de maintien de la paix, des organisations internationales, régionales et sous-régionales. Dans ces deux derniers registres, outre la CEEAC, on a noté, entre autres, la présence de l'Union africaine, de la Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique centrale (CEMAC), de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT), du Centre interrégional de coordination pour la sécurité maritime dans le Golfe de Guinée (CIC)...